

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides identique

N° AMM : FR-2020-0055

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu les dispositions du règlement (UE) n°414/2013 de la Commission du 6 mai 2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) n°528/2012,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides identique **CRESYL LE VRAI**,*

<i>de la société</i>	<i>NEODIS</i>
<i>enregistrée sous le numéro</i>	<i>BC-KS039276-16</i>

Considérant la décision du Directeur Général de l'Anses du 7 juillet 2020 concernant le produit de référence ORAPI CRESYL FAMILY (AMM n°FR-2020-0027),

Considérant que la composition de la famille de produit CRESYL LE VRAI est identique au produit de référence susmentionné,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides identique désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisés en annexe.

Article 2

Les rapports finaux des études de stabilité long terme des produits dans leurs emballages commerciaux doivent être fournis dans un délai de 2 ans.

Article 3


La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 06 juillet 2030.

A Maisons-Alfort, le

07 DEC. 2020



Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Partie I. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	CRESYL LE VRAI
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	2 et 3
------------------	--------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	NEODIS
	Adresse	83 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE 75782 PARIS CEDEX 16 FRANCE
Numéro de demande	BC-KS039276-16	
Type de demande	Autorisation nationale d'un produit identique (NA-BBP)	
Numéro d'autorisation	FR-2020-0055	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	ORAPI GROUP
Adresse du fabricant	25 RUE DE L'INDUSTRIE 69200 VENISSIEUX FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	PARC INDUSTRIEL DE LA PLAINE DE L'AIN 225 ALLEE DES CEDRES 01150 SAINT-VULBAS FRANCE

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Chlorocrésol
Nom du fabricant	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH
Adresse du fabricant	KENNEDYPLATZ 1 50569 KÖLN ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	MPP-MF ALKYLATION PRODUCT UNIT D-47812 KREFEL-UERDINGEN ALLEMAGNE

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Chlorocrésol	Chlorocrésol	Substance active technique	59-50-7	200-431-6	0,319	2,9
1-methoxy-2-propanol	1-methoxypropan-2-ol	Solvant	107-98-2	203-539-1	0,6105	5,55

2.2. Type de formulation

Concentré soluble (SL) Autre liquide (AL)
--

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	CRESYL LE VRAI
----------------	----------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2
---------------------	---

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Chlorocrésol	Chlorocrésol	Substance active technique	59-50-7	200-431-6	2,9	2,9
1-methoxy-2-propanol	1-methoxypropan-2-ol	Solvant	107-98-2	203-539-1	5,55	5,55

2.2. Type de formulation

Concentré soluble (SL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Liquide inflammable, catégorie 3 Corrosif pour les métaux, catégorie 1 Irritation cutanée, catégorie 2 Irritation oculaire, catégorie 2
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H290 : Peut être corrosif pour les métaux H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H290 : Peut être corrosif pour les métaux H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ... P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/... P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
Note	EUH 208 : Contient du chlorocrésol. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des surfaces dures non poreuses à l'intérieur des bâtiments avec une serpillière

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection des surfaces dures non poreuses à l'intérieur des bâtiments (par exemple caves, locaux à poubelles)
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures

Domaine(s) d'utilisation	Désinfection des surfaces dures non poreuses (y compris les sols) à l'intérieur des bâtiments publics et privés. Hors domaine médical.
Méthode(s) d'application	Application manuelle à l'aide d'une serpillière
Dose(s) et fréquence(s) d'application	7 % v/v Temps de contact : 5 min pour les bactéries et 15 min pour les levures Température : 20°C Conditions de saleté
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Contenant de 1, 5, 25 ou 200 L en fer blanc non verni.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer uniquement sur des surfaces non-poreuses.
- Ne pas appliquer à une température inférieure à 20°C.
- Verser 70 mL de produit concentré dans 930 mL d'eau dans un seau. Appliquer le produit dilué à l'aide d'une serpillière.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants (matériaux à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), pendant l'application du produit.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des surfaces dures à l'extérieur des bâtiments avec une brosse

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection des surfaces dures poreuses et non poreuses à l'extérieur des bâtiments
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Désinfection des surfaces dures, poreuses et non poreuses (y compris les sols) à l'extérieur des bâtiments publics et privés comme les terrasses et les murs (jusqu'à 50 cm de hauteur depuis le bas du mur).
Méthode(s) d'application	Application manuelle à l'aide d'une brosse

Dose(s) et fréquence(s) d'application	7 % v/v Temps de contact (bactéries et levures) : 45 min Température : 10°C Conditions de saleté Fréquence : deux fois par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Contenant de 1, 5, 25 ou 200 L en fer blanc non verni

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer à une température inférieure à 10°C.
- Verser 70 mL de produit concentré dans 930 mL d'eau dans un seau. Appliquer le produit dilué à l'aide d'une brosse.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- S'assurer de mouiller complètement la surface. Ne pas utiliser plus de 60 mL de produit / m².
- Porter des gants (matériaux à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de type 6 pendant l'application du produit.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Mouiller complètement les surfaces avec le produit, laisser agir pendant le temps de contact préconisé.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Produit à verser directement près du seau pour éviter toute projection.
- Porter une combinaison et des gants (matériaux à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes de protection, pendant la phase de manipulation du produit concentré, pendant la dilution.
- Rincer la surface et les matériaux traités après le traitement. Pendant cette phase de rinçage, des équipements de protection individuelle identiques à ceux utilisés pendant la phase d'application doivent être portés.
- Ne pas appliquer le produit sur une surface en contact avec les enfants.
- Éviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de vie : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	CRESYL LE VRAI				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0055-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlorocrésol	Chlorocrésol	Substance active technique	59-50-7	200-431-6	2,9
1-méthoxy-2-propanol	1-méthoxypropan-2-ol	Solvant	107-98-2	203-539-1	5,55

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

1. Information administrative sur le Méta RCP 2

1.1. Identification du Méta RCP 2

Identification	CRESYL LE VRAI PRET A L'EMPLOI
----------------	--------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2 et 3
---------------------	--------

2. Composition du Méta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Chlorocrésol	Chlorocrésol	Substance active technique	59-50-7	200-431-6	0,319	0,319
1-methoxy-2-propanol	1-methoxypropan-2-ol	Solvant	107-98-2	203-539-1	0,6105	0,6105

2.2. Type de formulation

Autre liquide (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux
Conseils de prudence	P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
Note	EUH 208 : Contient du chlorocrésol. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des surfaces dures non poreuses, de matériels, d'équipements et de mobiliers à l'intérieur des bâtiments

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection des surfaces dures non poreuses à l'intérieur des bâtiments (i.e. petites surfaces, matériels, équipements, mobiliers).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons
Domaine(s) d'utilisation	Désinfection de petites surfaces dures non poreuses, de matériels, d'équipements et de mobiliers à l'intérieur des bâtiments publiques et privés. Hors domaine médical.
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt-à-l'emploi – pas de dilution Temps de contact : 5 min pour les bactéries et, 15 min pour les levures et champignons Température : 20°C Conditions de saleté
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pulvérisateur à gachette en HDPE (500 mL)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer uniquement sur des surfaces non-poreuses.
- Appliquer uniformément le produit par pulvérisation en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces restent humides pendant le temps préconisé (si nécessaire répartir le produit avec un chiffon propre et humide ou une éponge).

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Rincer les surfaces et les matériaux traités après le traitement. Pendant cette phase de rinçage, pour les professionnels, des gants doivent être portés.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection de petites surfaces dures, de matériels, d'équipements et de mobiliers à l'extérieur des bâtiments publics et privés

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection des surfaces dures poreuses/non poreuses à l'extérieur des bâtiments (i.e. petites surfaces, matériel, équipement, mobilier).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Désinfection de petites surfaces dures poreuses/non poreuses, de matériels, d'équipements et de mobiliers à l'extérieur des bâtiments publics et privés. Hors domaine médical.
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt-à-l'emploi – pas de dilution Temps de contact (bactéries et levures) : 45 min Température : 10°C Conditions de saleté Fréquence : deux fois par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pulvérisateur à gachette en HDPE (500 mL)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer à une température inférieure à 10°C.
- Appliquer uniformément le produit par pulvérisation en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces restent humides pendant le temps préconisé (si nécessaire répartir le produit avec un chiffon propre et humide ou une éponge).

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Rincer les surfaces et les matériaux traités après le traitement. Pendant cette phase de rinçage, pour les professionnels, des gants doivent être portés.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des logements de petits animaux domestiques à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments publiques et privés.

Type de produit	TP 3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection des logements de petits animaux domestiques tels que des chenils, clapiers ou poulaillers.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Désinfection des logements de petits animaux domestiques à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments publiques et privés.
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt-à-l'emploi – pas de dilution Temps de contact (bactéries et levures) : 30 min Température : 10°C Conditions de propreté
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pulvérisateur à gachette en HDPE (500 mL)

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.
- Appliquer uniformément le produit par pulvérisation en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces restent humides pendant le temps préconisé (si nécessaire répartir le produit avec un chiffon propre et humide ou une éponge).
- Laisser sécher les surfaces traitées.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer le traitement en présence d'animaux domestiques.
- Ne pas introduire les animaux domestiques dans leurs logements avant un séchage complet.
- Ne jamais rincer les surfaces traitées après utilisation du produit en extérieur.

Pour les animaux destinés à la consommation :

- Ne pas appliquer en présence d'animaux.
- Retirer ou couvrir les abreuvoirs et mangeoires des animaux avant le traitement.
- Attendre 30 minutes après application avant la ré-entrée des animaux.
- Mettre de la litière propre avant la ré-entrée des animaux.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour les professionnels, porter des gants (matériaux à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), pendant la phase d'essuyage du produit.
- Les enfants ne doivent pas être en contact avec les surfaces traitées jusqu'à un séchage complet.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de vie : 2 ans.
- Tenir hors de portée des enfants.

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	CRESYL LE VRAI PRET A L'EMPLOI				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0055-02-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlorocrésol	Chlorocrésol	Substance active technique	59-50-7	200-431-6	0,319
1-methoxy-2-propanol	1-methoxypropan-2-ol	Solvant	107-98-2	203-539-1	0,6105